



Numéro Coup de griffe 19

★ Périodique d'action syndicale de l'Union départementale CNT 30 - Printemps 2017 ★

« Coup de griffe » est
édité par les militantes
de la CNT 30



NOUS CONTACTER

CNT 30 : 6 rue d'Arnal
30 000 Nîmes.

Mail : cnt.30@cnt-f.org

Site : www.cnt-f.org/30

Tel : 07.68.34.32.20

Twitter : @cnt_30

**Venez nous rencontrer
pour connaître et faire
appliquer vos droits**

Des syndicalistes de la Confédération Nationale du Travail (CNT) pourront échanger avec vous, sur vos problématiques et vous informer sur la CNT et pourrons vous renseigner sur vos droits, les démarches à faire pour des recours.

Site confédéral :

www.cnt-f.org

juridiquement que des rapports commerciaux avec l'auto-entrepreneur.euse, main-d'œuvre externalisée. Tant qu'il y a une relation de subordination (horaires, tarif, lieu de travail imposés), faire appel à un.e auto-entrepreneur.euse est complètement illégal ! C'est aussi un coup de plus porté au principe de solidarité : dans la plupart des cas, l'auto-entrepreneur.euse se voit affilié.e au RSI (régime social des indépendants) et non plus au régime général de la Sécurité

Le MIRAGE DE L'AUTO-ENTREPRENARIAT

**L'ultralibéralisme veut transformer les salarié-es
en petits patrons.**

Auto ou micro, précarité toujours

Désormais appelé micro-entrepreneur, le statut d'auto-entrepreneur a été créé en 2008 par la loi dite de « modernisation de l'économie ». Cette merveilleuse invention injecte de la « flexibilité » dans nos vies et grignote lentement mais sûrement l'idée même de métier, au profit d'une prestation dont les conditions sont mises en concurrence au plus offrant, donc à ceux qui acceptent de baisser leur tarif. **Fini, le minimum syndical, l'ancien employeur transformé en client te laisse te brader sur l'autel de la précarité.**

L'auto-entreprise, un rêve pour le MEDEF et Macron :



- **La dictature du capital qui poursuit son œuvre de destruction des droits sociaux.** Dans nombre de domaines professionnels, les travailleur.euses sont confronté-es à des employeurs qui font pression sur leurs employé-es pour qu'ils.elles adoptent ce statut quand ce n'est pas carrément un chantage à l'emploi, jouant la carte de la concurrence (priviliégiant les auto-entrepreneur.euses aux salarié-es) et en avançant de pseudo-arguments économiques (conjuncture « compliquée », « charges trop lourdes »). Ainsi écarté de l'équation, le patron réduit ses « coûts de production » en s'exonérant de ses obligations sociales.

- **Le triomphe de l'idéologie néolibérale** et, dans les faits, la déréglementation du travail. On ne rémunère plus un temps de travail mais une prestation de service. Bon moyen pour l'employeur de détourner le contrat de travail : il n'a

On subodore la subordination

Des liens de subordination définissent le contrat de travail et permettent de revendiquer aux prud'hommes la requalification en relation salariée. La subordination, c'est « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné » (Cour de cass, Chambre sociale, arrêt n° 94-13187, 13 novembre 1996, Société générale).

sociale.

-L'« ubérisation » de la société. Précarisé·es, isolé·es, vulnérables, ces sous-traitant·es à pas cher ne peuvent s'en prendre qu'à elleux-mêmes en cas de galère ! Étudiant·es, précaires, salarié·es sont transformé·es en micro-patrons devant gérer capital et clients. Outre son job quotidien, il faut être aussi commercial·e, comptable, gestionnaire, etc., s'adapter en permanence, soumis·e à la loi de l'offre et de la demande.

Contrat de mission, contrat de travail

L'auto-entrepreneur·e est lié·e à l'entreprise par un « contrat de mission » (ou « louage d'ouvrage ») « par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles » selon l'art. 1710 du Code civil. La « présomption de non salariat » suppose une activité exercée en toute indépendance, sans lien de subordination avec son client, c'est à dire sans instructions précises, heures de travail et plannings imposés, astreintes à respecter des délais d'exécution, rémunération fixe calculée à la vacation selon un tarif imposé par la société-« cliente »...

- Un leurre. On veut faire croire aux exclu·es du salariat et aux personnes peu ou pas diplômées que la libre entreprise est la voie royale pour accéder à la sacro-sainte autonomie. Présenter l'activité individuelle comme émancipation, création d'innovations et de richesses ne sert qu'à l'apologie du mythe libéral de la « liberté d'entreprendre ». En fait, les micro-entrepreneur·euses sont seul·es responsables de leur sort et doivent se prémunir contre les risques sociaux habituels. Il n'existe ni horaires légaux ou maxima, ni salaire minimum, ni droit contractuel du travail, ni médecine du travail, ni élu·es du personnel. Résultat, on reste toujours prisonnier·e d'un système capitaliste mais sans aucun garde-fou.

-Un instrument de pacification sociale. En nous rêvant « tou·tes patron·nes » et en insistant sur l'individualisation du travail, l'idéologie néolibérale postule qu'il n'y aurait plus de rapports d'exploitation dans le monde du travail. En somme,

finie la lutte des classes ! Mais c'est bien la loi du marché qu'on nous impose, avec à terme l'anéantissement de toute forme de syndicalisme. L'isolement des travailleur·ses et leur mise en concurrence rendent difficile, voire impossible, toute action collective, pour protester ou revendiquer, maintenir et acquérir ensemble de nouveaux droits.

- L'auto-aliénation. La liberté de s'auto-exploiter, de crever à petit feu. Il y aura toujours plus fragile et plus désespéré·e que soi, prêt·e à accepter n'importe quoi. En 2015, l'auto-entreprenariat représentait dans 60 % des cas un complément de revenu, et dans 90 % des cas l'auto-entrepreneur·euse gagnait moins que le Smic... En voulant « déréguler » l'économie, ils dérèglent nos vies ! La CNT lutte pour la suppression de ce statut et l'égalité statutaire entre tou.te.s les travailleur·euses.

Requalif

Si les prud'hommes requalifient en contrat de travail, l'auto-entrepreneur·euse peut réclamer une rémunération au moins égale au Smic voire supérieure, si la convention collective applicable à son « client » redevenu employeur prévoit plus. La durée du travail peut alors être soumise au régime des 35 heures avec paiement d'heures sup après avoir établi avoir travaillé au-delà des 35 heures.

INDEPENDANT, MY ASS !

Dupliquée de pays en pays, la formule du faux travail indépendant doit voir des ripostes coordonnées, mondialisant la solidarité. Outre-Manche, premiers coups dans le guidon.

Août 2016 : grève victorieuse des coursiers de Deliveroo à Londres. **Octobre 2016 :** Uber condamné à reconnaître ses chauffeurs comme employés, non plus comme auto-entrepreneurs. **Janvier 2017 :** City Sprint, société britannique de livraison de colis est

condamnée à reconnaître des droits comme salariée à Maggie Dewhurst, employée depuis deux ans comme coursière à vélo sous statut dit « *independent contractor* ». Indépendante ? Quelle blague. « *On nous dit toute la journée ce qu'on doit faire, quand et comment.*

Nous sommes sous le contrôle de la compagnie. Rien à voir avec une mosaïque de petit travailleurs indépendants » a expliqué Maggie. Ça chauffe au pays du libéralisme forcené.

Londres : deliveristes en grève

Sommé-es de signer un nouveau contrat leur faire gagner moitié moins que le salaire horaire minimum britannique, les coursier-es de Deliveroo Londres se sont mis en grève sept jours début août 2016 avec des panneaux indiquant « Slaveroo = strikeroo » (De slave, esclave et Strike, grève). 13 000 livres sont collectées par Crowdfunding (financement participatif). Populaires, la grève et l'appel au boycott sur Twitter font reculer Deliveroo. Mi-août 2016, le gouvernement britannique exige que l'entreprise respecte le salaire minimum de 7,20 livres par heure.



Bristol : les riders ont gagné !

En moins de cinq minutes, exposé vidéo (sous-titré en français) de la lutte des coursiers de Deliveroo à Bristol, UK, organisée par les IWW, qui ont obtenu des représentants dans l'équivalent du CHSCT, le paiement des périodes d'essai, la fin de l'uniforme maison obligatoire...

www.cnt-f.org/deliveroo

AH, ÇA VA PAS ÊTRE POSSIBLE !

Auto-entrepreneure et au Rsa : le parcours de la combattante.

Entretien avec Monika, auto-entrepreneure contre son gré.

Pourquoi travailler sous ce statut ?

Monika : En France depuis 2010, je travaille surtout à distance comme traductrice et correctrice pour des entreprises étrangères, secteur art contemporain et édition. J'avais d'autres boulots en CDD, mais en 2014 je me suis inscrite en auto-entrepreneure, tout en sachant que c'était très désavantageux.

Hors travail, est-ce que ça t'a créé des ennuis avec l'administration ?

Début 2015 j'avais très peu de boulot et je pensais faire une demande de RSA à la Caf, voire de formation à Pôle emploi. La carte de séjour n'est pas obligatoire pour les ressortissant-es de l'UE, mais on y a droit et je pensais que les démarches seraient plus faciles avec. À la préfecture, on m'a dit qu'il fallait un CDI pour ça, ce qui est faux. J'ai tenté deux fois, une fois accompagnée : virée les deux fois. J'ai essayé des tuyaux auprès d'assos,

GISTI, Cimade, les Cafards de Montreuil... Le GISTI m'a conseillé de faire une demande d'allocations directement à la Caf, sans faire de demandes de carte de séjour (qui m'ont pris un an). Début 2016, je m'inscris à Pôle emploi qui m'a d'abord dit : impossible pour les auto-entrepreneur-es ! Coup de chance, à l'entretien une personne sympa s'est renseignée et m'a inscrite. Je fais une demande de Rsa à la Caf et d'allocs liées à ma grossesse puis à mon bébé. La Caf a mis de février à juin à répondre pour me sortir un refus. Motif : pas de carte de séjour ET auto-entrepreneure ! C'était flippant. Le CCAS m'a dit qu'il ne s'occupe pas des auto-entrepreneur-es. Je suis retournée voir toutes les assos. Aidée par la Cimade et d'autres, j'ai finalement fait un recours administratif contre la décision de la Caf, recours qui, c'est rare, a marché. Réponse favorable j'ai reçu mes allocs en décembre.

Quand je pense que je leur ai fait gober
qu'ils étaient indépendants...



Quel bilan économique tu en tires ?

C'est typique des auto-entrepreneur·es je crois : souvent les gens pour lesquels je bosse paient si peu que j'ai fini par gagner bien moins que le SMIC, une fois toutes mes cotises réglées, plus une taxe pour bosser dans ma chambre, en plus de la taxe d'habitation. Souvent, pour négocier un prix plus bas, les boîtes culturelles suggèrent que je pourrais bosser au noir, « juste cette fois, juste pour nous »... Une mutuelle ? Même pas essayé de m'en payer une !

Et quel bilan personnel ?

Franchement, je vais essayer de trouver de nouveau un CDI, dès que je peux. Mais je suis déjà un peu fier de moi d'avoir persisté auprès de la Caf. Se renseigner sur ses droits et partager les informations avec d'autres, c'est déjà un premier pas.

30 ANS DE RECH. SOCIAL,
ÇA VAUT BIEN UNE

**GRÈVE
GÉNÉRALE !**



La CNT, organisation syndicale révolutionnaire, entend défendre les intérêts de l'ensemble des travailleur.euses quels que soient leur statuts.

Si nous rejetons socialement l'auto-entrepreneuriat, **nous condamnons fermement les institutions telles que Pôle emploi** qui utilisent la détresse des personnes sans emploi, en les poussant vers ce statut (sorte de travail à la tâche). Ces institutions sont responsables de la précarisation de la population.

Nous appelons l'ensemble des travailleur.euses victime de ce statut à venir nous rejoindre. Ce n'est que par le rapport de force, que nous réussirons à imposer nos revendications. Les exemples de luttes ne manquent pas.

La CNT c'est quoi ?

Un syndicat de combat & autogestionnaire

UN SYNDICAT !

Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel.

DE COMBAT !

Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.



AUTOGESTIONNAIRE !

Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqué.es eux.elles-mêmes.

SOLIDAIRE !

Parce que les hiérarchies s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée.

ANTICAPITALISTE !

Parce que nous produisons des richesses et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement. Un projet révolutionnaire